

Bulletin d'adhésion à l'association
« UNIVERSITE POPULAIRE D'AVIGNON (UPA) »
Année universitaire 2024-2025

Réadhésion

Nouvelle adhésion

- Nom :
- Prénom :
- Profession/activités associatives ou autres *:
- Adresse postale *:
- Tel fixe *:
- Tel portable *:
- Adresse électronique (pour recevoir informations et convocation à l'AG) :

Je souhaite devenir membre de l'association, soutenir le projet de l'Université Populaire d'Avignon et pouvoir voter lors de l'assemblée générale annuelle de l'association **. A cet effet, je verse (par chèque à l'ordre de l'UPA, en espèces ou par virement [RIB à la demande]) une cotisation de : €

Fait à Avignon, le :

Signature :

* Facultatif

** Cf informations

Voir informations au verso

Informations

1. Ce bulletin est à compléter et à nous rendre pour adhérer (ou réadhérer) à l'association cette année et pouvoir voter à la prochaine Assemblée Générale (Art 16 des statuts : L'AG se réunit chaque année. Elle est constituée de tous les membres à jour de leur cotisation à la date de convocation de l'AG. Dans le cas exceptionnel où du fait d'une suspension d'activité de l'UPA plus personne ne répond à ce critère, l'AG prend en compte les adhésions existant lors de la précédente AG régulièrement organisée et toutes celles éventuellement enregistrées depuis.)
2. Dans la mesure du possible, venez faire enregistrer votre adhésion en vous déplaçant lors d'une manifestation de l'UPA (cours, AG, colloque...). Présentez-vous à la trésorière ou à l'un-e des bénévoles qui assurent une permanence au fond de l'amphi ;
3. Si vous ne pouvez pas venir à notre rencontre :

- joignez à votre bulletin d'adhésion une enveloppe timbrée à votre adresse (pour l'envoi de votre carte d'adhérent-e) ;

- joignez aussi le chèque de votre cotisation ;

- et retournez-nous le tout sous enveloppe dûment affranchie à l'adresse suivante :

Université Populaire d'Avignon

A l'attention de la trésorière de l'UPA

Avignon Université 74, rue Louis Pasteur

84029 AVIGNON Cedex 1

4. Les statuts de l'association fixent le montant de la cotisation à 1€ au minimum. C'est à vous de fixer librement le montant de votre cotisation en fonction du soutien financier que vous voulez et que vous pouvez apporter.
5. Grâce à votre adresse électronique, nous vous inscrirons (sauf avis contraire de votre part) dans les deux listes de diffusion de l'UPA :

- une liste "adhérents" qui vous informe de la vie associative interne à l'UPA ;

- une liste "les infos" qui vous rappelle l'actualité des cours et autres activités de l'UPA.

Nous nous engageons à ce qu'aucune publicité, d'aucune forme, n'y soit relayée. Vous pourrez à tout moment nous demander de vous désinscrire de ces listes.

Votre nom figurera pour l'année sur la liste des auditeurs communiquée à l'administration de l'université pour vous permettre d'accéder aux campus en l'absence d'autres documents (Membres de l'université, carte d'étudiants, carte de BU ou invitation). Vous pourrez à tout moment nous demander de vous enlever de cette liste.

6. L'adhésion à l'UPA permet de bénéficier d'une carte de BU à 10€ (tarif pouvant être modifié par la direction de la BU). Vous pouvez indépendamment de l'adhésion obtenir une carte de visiteur de la BU, permettant d'entrer sans contrainte sur les campus et de consulter sur place les documents de la BU.